

VAEP : Obtenir son diplôme par l'expérience professionnelle

L'Office de management et des ressources humaines (OMRH) a procédé le jeudi 29 octobre 2015, en partenariat avec l'Université Quisqueya (UNIQ), le MENFP et l'UPEC, au lancement de la formation sur le dispositif de validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) au local de cette dite université. Cet évènement a été l'occasion pour plusieurs personnalités, dont le coordonnateur de l'OMRH de s'exprimer du bien-fondé d'une telle initiative.



Quel que soit son âge, son niveau d'étude ou son statut, une personne ayant exercé une profession depuis plusieurs années se doit d'envisager une certification professionnelle dans le domaine qu'elle exerce. La validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) est donc un dispositif qui consiste en une valorisation des expériences professionnelles dans le but de permettre à des fonctionnaires d'obtenir une certification. Ce programme se présente, selon Uder Antoine, le coordonnateur de l'OMRH, comme une autre voie au savoir. Cela permet de transformer l'expérience en diplôme sans nécessairement subir une formation par la voie académique traditionnelle.

À travers un tel dispositif, le gouvernement haïtien poursuit de nombreux objectifs. C'est un mécanisme qui doit permettre de doter l'administration publique d'une masse critique de

fonctionnaires qualifiés et de cadres compétents. « Il revient à l'État d'encourager la formation des ressources humaines en leur offrant des perspectives motivantes d'orientation professionnelle et de développement personnel par la mise en place d'un cadre institutionnel et opérationnel approprié », martèle Uder Antoine dans son allocution.

Le coordonnateur de l'OMRH a poursuivi qu' «il appartient à l'État d'établir une nouvelle manière d'accéder à un diplôme ou certificat en dehors du système traditionnel de formation en adéquation avec les compétences acquises dans toutes les catégories de professionnels du secteur public ».

Ce dispositif, inscrit dans le cadre de la modernisation de l'état, doit changer l'image de l'administration publique et doit permettre la valorisation des ressources humaines de la fonction publique, puisque la réforme de l'État doit commencer avec ces dernières, a en outre soutenu Uder Antoine.

La validité des acquis de l'expérience professionnelle a commencé en France au début du XXe siècle. L'implémentation de ce dispositif n'a pas été réalisée sans ambages, informe Marcel Pariat, professeur à l'Université Paris est-Créteil. Les défis sont nombreux quant à l'accouchement de ce programme en Haïti. En effet, la VAEP s'érige contre l'académisme éreinté du système traditionnel de formation, qui a conduit à la prolifération des diplômes par des institutions qui ne sont même pas reconnues par le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle.

L'implémentation de la validité des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) en Haïti se fera par la jonction de plusieurs entités en l'occurrence, entre autres, de l'UNIQ, de l'Université Paris est-Créteil, du ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) et de l'UPEC.

Le jeudi 29 octobre 2015 a été choisi pour le lancement du programme de formation et de certification par la VAEP pour les agents de la fonction publique. « Cette formation porte sur la montée en compétences de ces agents en favorisant en même temps l'acquisition, la reconnaissance, et la transférabilité de savoirs, savoirs faire et savoirs être ».

Auteur : Ritzamarum Zétrenne

Source : <http://lenational.ht/vaep-obtenir-son-diplome-par-lexperience-professionnelle/>